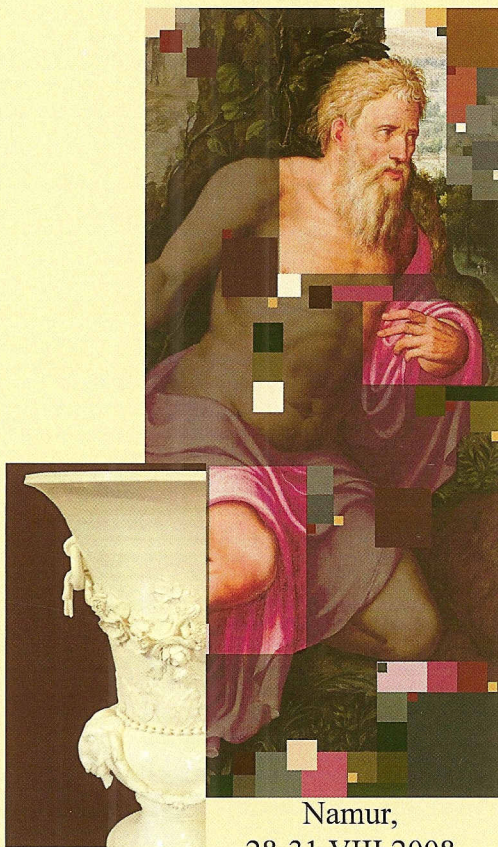


ASSOCIATION DES CERCLES
FRANCOPHONES D'HISTOIRE ET
D'ARCHÉOLOGIE DE
BELGIQUE – 8^{ÈME} CONGRÈS

FÉDÉRATION DES CERCLES
D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE
DE BELGIQUE – LV^E CONGRÈS

CONGRÈS DE NAMUR

Actes



Organisé par la Société archéologique de Namur

Namur,
28-31.VIII.2008

L'ARCHITECTURE DU COUVENT DES CÉLESTINES SUR LE TERRITOIRE DE LA BELGIQUE ACTUELLE

Julie PIRONT

Licenciée en histoire de l'art et archéologie (U.C.L.)

Gênes. Année 1605. Le premier couvent d'un nouvel ordre religieux s'élève sur la colline du Castelletto sous l'impulsion d'une femme noble et pieuse : Victoire Fornari, première annonciade céleste de l'Histoire. L'Italienne se doutait-elle alors que cet ordre à la clôture rigoureuse s'étendrait jusque dans nos lointaines contrées ? À l'heure actuelle, les célestines ont quitté nos régions depuis bien longtemps, mais les sept couvents qu'elles érigèrent chez nous ont témoigné, voire témoignent encore de leur passage. Hélas, pour la grande majorité d'entre eux, les couvents de célestines érigés sur notre territoire ont disparu.

Mais comment a-t-on construit ces couvents ? Quel était leur plan et comment les pièces étaient-elles organisées les unes par rapport aux autres ? Quelle était l'affectation de chacune ? Et quel type d'architecture fut employé pour élever ces maisons ? Nous tenons à dégager ici les grandes tendances de l'architecture de ces couvents installés dans nos régions au cours du XVII^e siècle¹.

1. L'ordre des célestines

Poussée par une dévotion toute particulière envers la Vierge Marie, la veuve Victoire Fornari (1562-1617) décida de fonder à Gênes l'ordre des annonciades célestes ou célestines, en l'an 1602. Le père jésuite Bernardin Zénon rédigea alors la règle de ce nouvel ordre en s'inspirant de la règle de saint Augustin. Outre les trois vœux religieux – pauvreté (individuelle), chasteté, obéissance – le mode de vie des célestines est caractérisé par le vœu d'une clôture stricte. Chaque communauté regroupe jusqu'à trente-trois religieuses et sept converses. Portant un scapulaire et un manteau d'un bleu céleste sur une robe blanche, les célestines sont parfois surnommées les « Filles bleues »².

1. J. PIRONT, *L'architecture des couvents de célestines en Belgique*, mémoire de licence, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2006-2007. Promoteur : Philippe Bragard.

2. ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE (A.É.L.). Fonds des Célestines, n° 2, « Constitution des religieuses de l'annonciade sous la règle de saint Augustin », [XVII^e siècle] ; F. MELZIO, *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Gennes*, trad. française du père Guyon, Lyon, 1631, livre 2, chap. 1 et 9 ; A.É.L. Fonds des Célestines, n° 64, « Jésus Maria Annonciata. Archiffres livre second. Appartenant au monastère des religieuses annonciade céleste de Tongre, présentement établies au couvent aux fauxbourg d'Avroy lez Liège », 1738-1794 ; [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, « Histoire de l'établissement de l'ordre de l'Annonciade céleste dans la ville de Liège », [1746-1747]. Section des Manuscrits, n° 19612, fol. 472 et suiv. Bibliothèque Royale (B.R.), Bruxelles ;

À partir de l'Italie, cet ordre contemplatif s'étendit en France puis dans nos régions où sept couvents furent fondés en une cinquantaine d'années : le couvent de Pontarlier (en Bourgogne) créa une première maison « belge » à Tournai en 1624. Trois ans plus tard, une deuxième communauté s'installa dans le quartier de l'Île à Liège et fonda à son tour le couvent de Huy en 1637. D'autres fondations virent également le jour à Mons en 1628, à Namur en 1631 et à Tongres en 1640 dont la communauté déménagea à Liège, au faubourg d'Avroy, suite à la destruction de son cloître lors d'un conflit armé en 1677³.

L'architecture des couvents de célestines est méconnue : nationalisés puis vendus, presque tous furent démolis après le départ de leurs occupantes, à la fin du XVIII^e siècle, voire au début du XIX^e siècle⁴. Seule subsiste l'aile centrale du couvent de Namur, dernier témoin architectural du passage des célestines dans nos régions.

2. Le contexte politique et religieux de la fondation des couvents de célestines

Lors de l'arrivée des célestines, les Pays-Bas espagnols et autrichiens étaient placés sous l'autorité des archiducs Albert et Isabelle (1599-1633), tous deux éduqués à la très catholique cour d'Espagne. Tâchant de faire appliquer les décrets du Concile de Trente (1545-1563) et par là de promouvoir la Réforme catholique en luttant contre l'hérésie protestante et en corrigeant les dérives du clergé, les archiducs encouragèrent l'installation des nouveaux ordres religieux au point que l'on peut décrire ce phénomène comme une véritable « invasion conventuelle »⁵. Parmi tous ces ordres, les annonciades célestes érigèrent trois couvents sur les terres des archiducs.

Chanoine WILMET, *Fragment d'une histoire ecclésiastique (du comté et) du diocèse de Namur*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 8, 1863-1864, p. 402 ; P. FOURNIER, *Annonciades célestes*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 3, Paris, 1924, col. 410 ; T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 2, Liège, 1926, p. 299 ; I. BARGALLO, *Annunziati turchine o celesti*, dans *Dizionario degli istituti di perfezione*, vol. 1, Rome, 1974, col. 668-670 ; Ph. BRAGARD, *Un joyau caché : le couvent des Célestines*, dans *Confluent*, n° 128, 1985, p. 31 ; M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines*, coll. *Monasticon, Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796*, vol. 28, Bruxelles, 2000, pp. 10-12.

3. [LALOIRE] Sœur Marie, *Histoire de l'établissement de l'ordre*, fol. 472 et suiv. ; M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, pp. 10-11.

4. M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 11.

5. A. PASTURE, *Introduction*, dans *La restauration religieuse aux Pays-Bas sous les archiducs Albert et Isabelle (1596-1633)*, Louvain, 1925, pp. III-XV ; E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, vol. 5, *L'Église des Pays-Bas (1559-1633)*, Bruxelles, 1952, pp. 399-407 ; P. ARBLASTER, *The Archdukes and the Northern Counter-Reformation*, dans *Albert & Isabelle (1598-1621). Essais*, Bruxelles, 1998, pp. 87-91 ; E. PUT, *Les archiducs et la réforme catholique : champ d'action et limites politiques*, dans *Albert & Isabelle (1598-1621). Essais*, Bruxelles, 1998, pp. 255-265 ; M. CLOET, *La vie monacale*, dans P. JANSSENS (dir.), *La Belgique espagnole et la Principauté de Liège (1585-1715)*, vol. 2, Bruxelles, 2006, pp. 18-26.

À Liège, le prince-évêque Ferdinand de Bavière (1612-1650) prôna lui aussi le retour de la foi catholique dans la principauté. Pour ce faire, il encouragea également l'installation d'une multitude de couvents et abbayes : en trente années, on recense dix-neuf fondations dans la cité, septante dans l'ensemble de la Principauté⁶. Profitant de ce climat favorable, deux couvents de célestines s'installèrent dans la ville de Liège, deux autres à Huy et à Tongres.

3. Le plan des bâtiments, reflet de leur affectation

En Belgique, les couvents de célestines, comprenant des bâtiments et des jardins, occupaient une superficie variant entre 3700 m² (Liège-en-Île) et 13 000 m² (Liège-Avrocy).

La règle de l'ordre joue un rôle essentiel sur l'organisation du plan du couvent. Elle prescrit une série de locaux nécessaires au bon fonctionnement d'une vie religieuse et communautaire : l'église et la sacristie, le chœur des religieuses (local dans lequel les sœurs assistent à la messe au travers d'un fin treillis sans être vues des séculiers), le(s) parloir(s), la salle de travail (ou « ouvroir »), la salle capitulaire, l'infirmerie, les cellules individuelles, le réfectoire et la cuisine, une bibliothèque ainsi qu'une série de dépendances (étables, latrines, brasserie, poulailler ...)⁷.

Comme l'impose le vœu de clôture des célestines⁸, la parcelle était ceinturée d'une haute muraille et les bâtiments du couvent étaient disposés autour d'un cloître.

Plusieurs plans des couvents de Mons et de Namur sont conservés. D'autre part, nous pouvons reconstituer le plan des couvents de Tournai et de Liège-en-Île en croisant les descriptions des chroniques avec les plans anciens des villes. Grâce à ces sources, nous pouvons dès lors tenter une comparaison du *rez-de-chaussée*⁹ de ces quatre maisons au XVIII^e siècle, tant pour l'organisation des bâtiments que l'affectation de ceux-ci.

L'église est placée tantôt perpendiculairement à la rue comme à Tournai (fig. 1) et à Mons (fig. 2), tantôt parallèlement, comme à Liège-en-Île (fig. 3) et à Namur (fig. 4). Puisque les religieuses assistaient à la messe au travers d'une grille depuis leur propre chœur, l'église était accessible aux fidèles sans que la vie cloîtrée des célestines n'en soit troublée. À Mons et à Namur,

6. S. BOULVAIN, *Contribution à l'histoire religieuse de la ville de Liège : la fondation de couvents à l'époque moderne*, mémoire de licence, Université de Liège, Liège, 1994, p. 28.

7. A.É.L. Fonds des Célestines, n° 2. ; M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 12.

8. Ces murs seront d'ailleurs souvent élevés à grands frais. Ces dépenses prouvent à quel point la clôture est essentielle dans l'esprit des célestines. [LALOIRE] Sœur Marie, *Histoire de l'établissement de l'ordre*, ff. 115 et 136. ; A.É.M. Fonds des obituaires, n° 20, « Annales du monastère de Mons », [Mons], [1656-1781], f. 13.

9. Selon les légendes des plans, les différentes ailes du couvent étaient surmontées d'un ou de deux étages, excepté l'église qui ne comportait qu'un seul niveau.

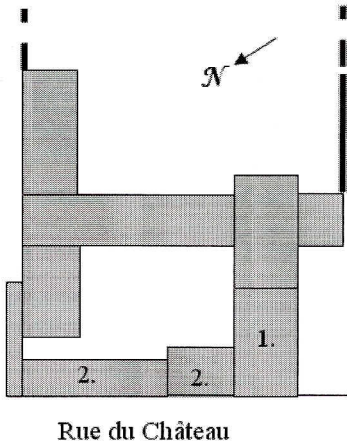


Fig. 1 : Tournai, rue du Château, plan schématique du couvent des Célestines (vers 1700)

croquis de l'auteur, échelle approximative 1/1000°.

1- Église et sacristie. 2- Parloirs.

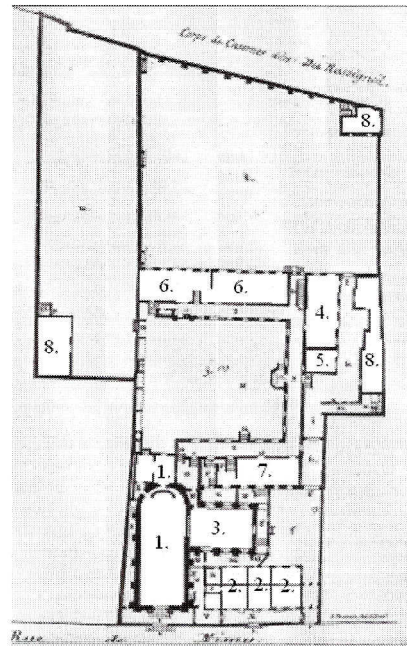


Fig. 2 : Mons, « plan géométrique du rez-de-chaussée de la Maison et dépendance du couvent de Célestines size en la ville de Mons rue de Nimy, levé et dressé par l'architecte soussigné La Rivière », 1787

Extrait de Ch. ROUSSELLE, *Les annonciades célestes de Mons*, dans *Collection de précis historiques : mélanges scientifiques et littéraires*, t. 26, Bruxelles, 1877.

1- Église et sacristie. 2- Parloirs. 3- Chœur de religieuses. 4- Salle de travail. 5- Salle capitulaire. 6- Réfectoire et cuisine. 7- Infirmerie. 8- Brasserie, lavoir, poulailler et étables.

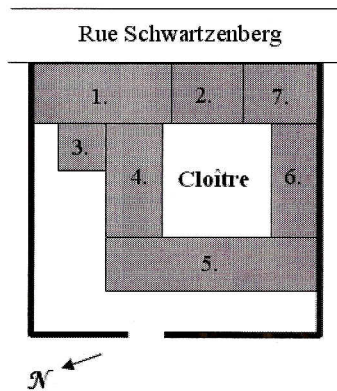


Fig. 3 : Liège, plan schématique du couvent des Célestines (v. 1730)

Croquis de l'auteur, échelle approximative 1/850°.

1- Église et sacristie. 2- Parloirs. 3- Chœur de religieuses. 4- Salle de travail. 5- Aile contenant la salle capitulaire. 6- Réfectoire et cuisine. 7- Infirmerie.

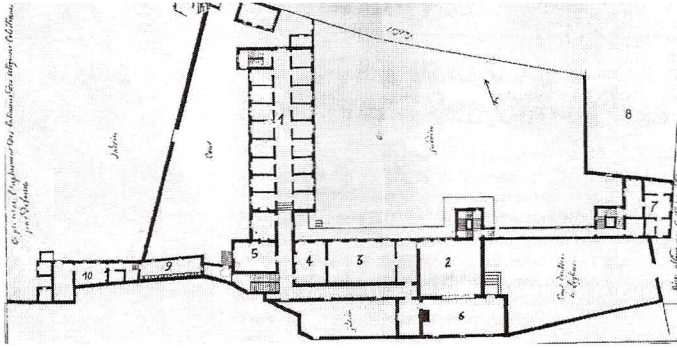


Fig. 4 : DEFOUX ET GÉRARD

Namur, couvent des Célestines, plan du rez-de-chaussée, 1769

Extrait de Ph. BRAGARD, *Un joyau caché : le couvent des Célestines*, dans *Confluent*, n° 128, Namur, 1985, p. 33.

1- Aile des cellules. 2- Salle capitulaire. 3- Réfectoire. 4- Cuisine. 5- Boulangerie. 6- Église. 7- Parloir. 8- Emplacement des maisons louées. 9- Latrines. 10- Étables.

l'église n'était composée que d'un seul vaisseau et c'était sans doute le cas dans les autres maisons. La décoration intérieure de l'église était réalisée par des peintres professionnels, parfois par les religieuses elles-mêmes. Les chroniques évoquent aussi la pose de dorures et de vernis ainsi que des voûtes couvertes de peintures¹⁰. La sacristie était évidemment toujours adossée à l'église.

Les parloirs permettaient aux religieuses de parler à leurs proches au travers d'une grille, mais sous surveillance et à des occasions précises¹¹. Par conséquent, ces locaux, répartis sur deux étages à Mons, se situaient dans un bâtiment à front de rue. Comme l'église, les parloirs étaient visibles en façade et assuraient la connexion entre le monde clos des religieuses et le monde extérieur.

La salle du chapitre et la salle du travail (ou « ouvroir ») étaient associées dans le même bâtiment (Mons), du moins étaient-elles proches l'une de l'autre (Liège-en-Ile).

Les cellules individuelles étaient habituellement cantonnées au premier étage des bâtiments. Le couvent de Namur fait toutefois figure d'exception, car toutes les cellules étaient rassemblées dans une seule aile, réparties sur deux niveaux.

10. [LALOIRE] Sœur Marie, *Histoire de l'établissement de l'ordre*, ff. 197 et 207. Le peintre liégeois Jean Walschartz (1581-1665) décora la voûte de l'église du couvent de Liège-en-Ile. J. HELBIG, *Histoire de la peinture au pays de Liège*, Liège, 1873, p. 162.

11. Les sœurs ne peuvent parler avec leurs parents du premier degré que six fois l'an, trois fois uniquement avec la grille de séparation ouverte et durant une durée limitée. C'est aussi au parloir que les religieuses réunissent les maîtres d'œuvre chargés des travaux lors des chantiers de construction du couvent. A.É.L. Fonds des Célestines, n° 2. ; A.É.N. Fonds des archives ecclésiastiques de la province de Namur, n° 3513. ; Ph. BRAGARD, *Un joyau caché*, p. 31. ; M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes*, p. 11.

Les dépendances comprenaient plusieurs pièces de service : à Mons, elles rassemblaient des étables, un poulailler, un lavoir, une brasserie. À Namur, des étables, des latrines et une boulangerie étaient à la disposition des sœurs. De semblables installations étaient sans doute présentes dans les autres couvents « belges », car elles étaient nécessaires au fonctionnement presque autarcique de la communauté.

4. Le mode de construction, reflet d'un espace géographique

Au XVII^e siècle, l'architecture civile traditionnelle était à son apogée dans nos régions. Ce mode de construction était parfaitement adapté aux conditions climatiques et aux matériaux locaux (brique et pierre). La pierre était employée pour les soubassements, les encadrements des baies, les chaînes d'angle et les corniches. La brique quant à elle permettait d'habiller l'ossature de pierre. Cette architecture se caractérisait par une grande sobriété ornementale¹².

Mais pourquoi parler d'une architecture civile dans le cas de bâtiments religieux ? Il faut savoir que les célestines ont toujours emménagé – du moins en Belgique – dans des maisons préexistantes, acquises auprès de particuliers plus ou moins fortunés. Dans nos régions, seul le couvent de Namur fut érigé *ex nihilo*. Or, même là, les religieuses choisirent l'architecture civile traditionnelle, sobre et fonctionnelle, adaptée à son environnement. Même si elle n'est vraiment avérée que pour trois d'entre eux, les couvents de célestines furent probablement tous bâtis selon les méthodes et les matériaux de l'architecture civile locale. Bien sûr, ce mode de construction connaît quelques variantes régionales illustrées dans les couvents de Tournai, dans le Hainaut, de Liège-en-Ile et de Namur, dans le bassin mosan.

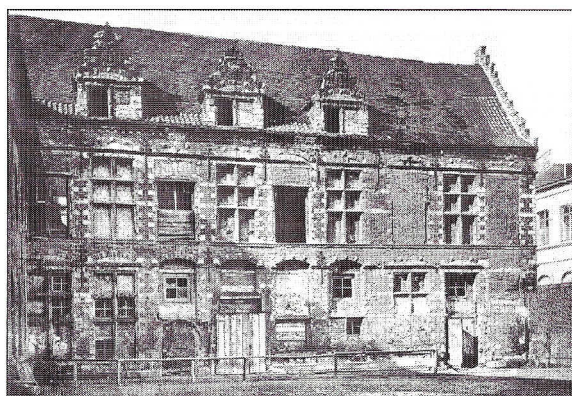


Fig. 5 : Tournai, rue du Château, ancien couvent des Célestines, aile des gouverneurs avant sa démolition, façade côté cour, 1880

Extrait de J. J. VAN YSENDYCK, *Documents classés de l'art des Pays-Bas du X^e au XVIII^e siècle*, Anvers, 1880, t. 2, pl. 30.

12. J.-L. LEHAËN, *Recherches sur le style dit « Renaissance mosane »*, mémoire de licence, Université de Liège, Liège, 1987-1988. ; J. VAN ACKEREN, *Belgique baroque et classique*, Bruxelles, 1972. ; E. PUTERS, *L'architecture privée au pays de Liège*, Liège, 1940.

À Tournai, rue du Château, les célestines emménagèrent dans l'ancien hôtel des gouverneurs, érigé au début du xvii^e siècle en brique et pierre¹³ (fig. 5). Ici, les linteaux et les seuils des baies étaient reliés entre eux par des cordons de pierre. En outre, les piédroits des ouvertures alternaient la pierre et la brique, tout comme les arcs de décharge qui surmontaient les baies. Un seul rang de grandes lucarnes ajourait la toiture. Un pignon à gradins surplombait la façade de l'église à front de rue.

L'architecture traditionnelle est présente également au couvent de Liège-en-Île, comme le prouvent les chroniques et le plan en relief de Liège en 1730¹⁴. Comme à Tournai, la pierre et la brique alternaient dans les façades. Par contre, les encadrements des baies étaient entièrement construits en pierre et des bandeaux soulignaient les baies de l'église. À Namur (fig.6), ceux-ci relient les baies aux niveaux des seuils, des traverses et des linteaux. Signes extérieurs de la richesse du propriétaire, deux rangs de petites lucarnes perçaient autrefois les toitures, comme le prouve le plan des toitures réalisé par l'architecture Beaulieu¹⁵. Depuis la restauration de l'aile subsistante (1996-



Fig. 6 : Namur, ancien couvent des Célestines, façade principale (nord)
Cliché de l'auteur, 2007.

13. P. ROLLAND, *Histoire de Tournai*, Tournai/Paris, 1956, p. 223.

14. G. RUHL, *Plan en relief du quartier de l'Île à Liège vers 1730*, 1905, conservé à l'Université de Liège, salle des manuscrits.

15. A.É.N. Fonds État de Namur, n° 820, « Série de plans dressés par Beaulieu à Namur », 1796.

1998), les briques sont recouvertes d'un badigeon blanc qui dénature quelque peu l'aspect traditionnel du bâtiment.

5. Conclusion

En somme, la règle des célestines définissait le plan du couvent, les locaux qui le composaient et leur emplacement. L'église et les parloirs occupaient une place fixe le long de la rue en raison de leur fonction. L'organisation autour d'un cloître et la présence de hauts murs sur le périmètre de la parcelle révélaient également l'affectation monastique des bâtiments.

D'autre part, l'emplacement du couvent influençait le choix des matériaux (pierre et brique) ainsi que la structure du bâtiment. Chez nous, les couvents de célestines ont probablement tous recouru à l'architecture civile traditionnelle. Mais malgré la sobriété extérieure de ce mode de construction, des témoignages nous laissent penser qu'elle devait étrangement contraster avec la richesse ornementale intérieure de l'église. Peut-être peut-on déceler dans cette hétérogénéité la métaphore de la religieuse elle-même, sobre en apparence, mais emplie d'une richesse intérieure acquise par sa dévotion ?

À l'heure actuelle, un seul témoin architectural demeure : l'aile centrale du couvent de Namur. La qualité des matériaux et le soin de leur mise en œuvre affiche la fortune de l'ordre religieux. Il s'agit certes d'une architecture traditionnelle, mais néanmoins remarquable. Les sept couvents de célestines incarnaient donc l'esprit contrasté d'un ordre contemplatif installé en milieu urbain, oscillant entre richesse et sobriété, entre vie terrestre et vie spirituelle.